

**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-71

SEANCE du 15 Novembre 2016

Convoqué le 10 Novembre 2016

L'an deux mille seize et le quinze du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Christian CRESPIAN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Patrick DESPRES, Noël RIPPERT, et Mesdames Chantal ROUX et Martine CHOSSAT

Absents : Messieurs Frédéric PERIN, Henry COMBAL et Jean-François HERMITTE

Pouvoir : Monsieur Jean-François HERMITTE, à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

---

**OBJET : Recrutement d'un agent non titulaire**

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°),

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des divers bâtiments communaux,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à recruter un agent d'entretien, catégorie C, pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 15 H maximum et moyennant un indice brut 297,
- **DECIDE** l'inscription des crédits correspondants sur le budget 2017

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE



Accusé de réception en préfecture  
005-210500989-20161115-2016-71-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2016  
Date de réception préfecture : 17/11/2016

**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-72-1

SEANCE du 15 Novembre 2016

Convoqué le 10 Novembre 2016

L'an deux mille seize et le quinze du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

**Présents :** Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Christian CRESPIAN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Patrick DESPRES, Noël RIPPERT, et Mesdames Chantal ROUX et Martine CHOSSAT

**Absents :** Messieurs Frédéric PERIN, Henry COMBAL et Jean-François HERMITTE

**Pouvoir :** Monsieur Jean-François HERMITTE, à Monsieur Robert ARMELLIN

**Secrétaire** Madame Chantal ROUX

**OBJET : Création de postes**

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

**CONSIDERANT** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

**VU** le tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** que les besoins du service exigent :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- la création d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **La création de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,**

Accusé de réception en préfecture  
005-210500989-20161115-2016-72-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2016  
Date de réception préfecture : 17/11/2016

- **La création de l'emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,**
- **De modifier le tableau des effectifs,**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE



**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-73

SEANCE du 15 Novembre 2016

Convoqué le 10 Novembre 2016

L'an deux mille seize et le quinze du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Christian CRESPIAN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Patrick DESPRES, Noël RIPPERT, et Mesdames Chantal ROUX et Martine CHOSSAT

Absents : Messieurs Frédéric PERIN, Henry COMBAL et Jean-François HERMITTE

Pouvoir : Monsieur Jean-François HERMITTE, à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

**OBJET : Institution de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction (PREAD)**

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2013 portant surclassement démographique de la Commune des Orres dans la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants,

**VU** la délibération n°2015-62-1 du 31 août 2015 portant création d'un poste fonctionnel de Directeur Général des Services,

**VU** le Décret n°88-631 du 6 mai 1988 modifié,

**CONSIDERANT** que les agents occupant l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une commune de plus de 2000 habitants, peuvent percevoir la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,

**CONSIDERANT** que le versement de cette prime est mensuel avec un taux maximum de 15 % du traitement brut,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de la création de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction en faveur du Directeur Général des Services au taux de 15 % du traitement brut.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE

Accusé de réception en préfecture  
005-210500989-20161115-2016-73-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2016  
Date de réception en préfecture : 16/11/2016



**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-74-1

SEANCE du 15 novembre 2016

Convoqué le 10 novembre 2016

L'an deux mille seize et le quinze du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Christian CRESPIAN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Patrick DESPRES, Noël RIPPERT, et Mesdames Chantal ROUX et Martine CHOSSAT

Absents : Messieurs Frédéric PERIN, Henry COMBAL et Jean-François HERMITTE

Pouvoir : Monsieur Jean-François HERMITTE, à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

---

**OBJET : Décision modificative n°1 du budget du domaine skiable**

Le Maire présente au Conseil Municipal les modifications à apporter au budget du domaine skiable de l'exercice 2016 :

Intégration de la part des Indemnités de remboursement anticipé (IRA) du prêt – SFIL dans le capital du nouvel emprunt

Il avait été inscrit au BP :

Débit du compte 6681 pour 180.000 € en opération réelle

Crédit du compte 1641 pour 180.000 € en opération réelle

Considérant qu'il s'agit d'une opération d'ordre entre section et non d'une opération réelle, les lignes budgétaires à imputer par cette opération sont les suivantes :

Chapitre 042 - Compte 6681 –Débit pour 180.000 € - opération d'ordre entre section - OOR

Chapitre 040 - compte 1641 –Crédit pour 180.000 € - opération d'ordre entre section – OOR

Et

Compte 6681 Débit - 180.000 € en opération réelle

Compte 1641 Crédit - 180.000 € en opération réelle

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Accusé de réception en préfecture 005-210500989-20161115-2016-74A-DE Date de télétransmission : 17/11/2016 Date de réception préfecture : 17/11/2016
---

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget du domaine skiable - 2016 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE



**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-75-1

SEANCE du 15 novembre 2016

Convoqué le 10 novembre 2016

L'an deux mille seize et le quinze du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Christian CRESPIAN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Patrick DESPRES, Noël RIPPET, et Mesdames Chantal ROUX et Martine CHOSSAT

Absents : Messieurs Frédéric PERIN, Henry COMBAL et Jean-François HERMITTE

Pouvoir : Monsieur Jean-François HERMITTE, à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

---

**OBJET : Décision modificative n°2 du budget de l'eau**

Le Maire présente au Conseil Municipal les modifications à apporter au budget de l'eau de l'exercice 2016 :

Considérant un surcoût lié à l'opération de remise à niveau des canalisations :

Opération 135 compte 2315 D – 35 000

Opération 140 compte 2315 D 35 000

Considérant que les amortissements des immobilisations corporelles des années antérieures n'avait pas été fait et qu'il faut rectifier la situation :

Virement de crédit pour Amortissement des immobilisations corporelles : Annuité 2016 pour 26851,90 € et Rattrapage des amortissements non effectués années antérieures pour 160 051,50 €, soit :

Chapitre 040 - compte 28158 – Amortissement des immobilisations corporelles – divers - D 186 903.40 (nouveau solde après virement de crédit=0 €)

Chapitre 040 - compte 28156 – Amortissement des immobilisations corporelles – matériel spécifique d'exploitation - R 186 903.40

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget de l'eau - 2016 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE





**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-76-1

SEANCE du 15 novembre 2016

Convoqué le 10 novembre 2016

L'an deux mille seize et le quinze du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Christian CRESPIN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Patrick DESPRES, Noël RIPPERT, et Mesdames Chantal ROUX et Martine CHOSSAT

Absents : Messieurs Frédéric PERIN, Henry COMBAL et Jean-François HERMITTE

Pouvoir : Monsieur Jean-François HERMITTE, à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

---

**OBJET : Décision modificative n°3 du budget principal**

Le Maire présente au Conseil Municipal les modifications à apporter au budget principal de l'exercice 2016 du fait des nombreux travaux faits en régie sur des opérations d'investissement telles que la piscine, la voirie (parkings), les autres bâtiments communaux (le local du SCOCE), la mise aux normes pour l'accessibilité des handicapés (WC PMR).

Considérant que le récapitulatif des dépenses en fournitures et personnels vient d'être établi, les lignes budgétaires à imputer sont les suivantes :

En fonctionnement :

Chapitre 042 - Compte 722 – R 100 000 - opération d'ordre entre section - OOR

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement D 100 000

En investissement :

Chapitre 040 - D 100 000 - opération d'ordre entre section – OOR qui se détaille comme suit :

Compte 2158 D 71 500

Compte 2128 D 28 500

Puis,

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement R 100 000

Ensuite du fait d'un dépassement des prévisions pour les illuminations de Noël :

Opération 400 – Compte 2315 – D 2600

Opération 480 – Compte 2315 - D -2600

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Accusé de réception en préfecture 005-210500989-20161115-2016-76A-DE Date de télétransmission : 17/11/2016 Date de réception préfecture : 17/11/2016
---

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du Budget principal - 2016 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE



**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-77-1

SEANCE du 15 Novembre 2016

Convoqué le 10 Novembre 2016

L'an deux mille seize et le quinze du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Christian CRESPIAN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Patrick DESPRES, Noël RIPPERT, et Mesdames Chantal ROUX et Martine CHOSSAT

Absents : Messieurs Frédéric PERIN, Henry COMBAL et Jean-François HERMITTE

Pouvoir : Monsieur Jean-François HERMITTE, à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

---

**OBJET : Convention de prestations de services avec la Communauté de Communes de l'Embrunais**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que dans le cadre du schéma de mutualisation, la Communauté de Communes de l'Embrunais et les communes membres peuvent être amenées à mettre en commun un certain nombre de moyens matériels et humains visant à réaliser des interventions dans les domaines de l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments,

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes de l'Embrunais propose d'établir des conventions de prestations de services avec les communes pour une durée de 5 ans,

**VU** la convention proposée et les différents prix des travaux en régie,

**VU** la délibération n°2016/79 de la Communauté de Communes de l'Embrunais en date du 30 septembre 2016 portant validation de ladite convention de prestations de services et des prix,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de prestations de services avec la Communauté de Communes de l'Embrunais pour une durée de cinq ans.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE



**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-78-1

SEANCE du 15 Novembre 2016

Convoqué le 10 Novembre 2016

L'an deux mille seize et le quinze du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Christian CRESPIAN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Patrick DESPRES, Noël RIPPERT, et Mesdames Chantal ROUX et Martine CHOSSAT

Absents : Messieurs Frédéric PERIN, Henry COMBAL et Jean-François HERMITTE

Pouvoir : Monsieur Jean-François HERMITTE, à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire Madame Chantal ROUX \_\_\_\_\_

**OBJET : Convention de partenariat pour l'exécution des transports sanitaires terrestres des blessés du domaine skiable avec la SARL Champsaur Ambulances-Embrun Ambulances**

**CONSIDERANT** la nécessité d'organiser le secours en montagne sur le domaine skiable des Orres (05200),

**CONSIDERANT** que certains blessés doivent faire l'objet d'un transport sanitaire terrestre vers les structures de soins,

**CONSIDERANT** que la SARL Champsaur Ambulances-Embrun Ambulances propose une convention de partenariat pour l'exécution de ces transports,

**VU** la convention et les tarifs proposés,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec la SARL Champsaur Ambulances - Embrun Ambulances pour une durée de 3 ans à compter de l'ouverture par arrêté municipal de la saison de ski 2016,
- **DIT** que conformément à l'article 97 de la loi Montagne et à l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Maire est

autorisé à refacturer les missions de secours sur la base des tarifs approuvés aux victimes ou à leurs ayants droits conformément à la législation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE



**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-79-1

SEANCE du 15 Novembre 2016

Convoqué le 10 Novembre 2016

L'an deux mille seize et le quinze du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Christian CRESPIAN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Patrick DESPRES, Noël RIPPERT, et Mesdames Chantal ROUX et Martine CHOSSAT

Absents : Messieurs Frédéric PERIN, Henry COMBAL et Jean-François HERMITTE

Pouvoir : Monsieur Jean-François HERMITTE, à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

---

**OBJET : Convention relative aux secours hélicoptérés pour la saison 2016-2017**

**CONSIDERANT** la nécessité d'organiser le secours en montagne sur le domaine skiable des Orres (05200),

**CONSIDERANT** que certains blessés doivent faire l'objet d'une évacuation par hélicoptère,

**VU** la convention proposée par le SAF Hélicoptères, relative aux secours hélicoptérés dans les Hautes-Alpes au titre de l'année 2016-2017 (du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017)

**CONSIDERANT** le tarif pour la saison 2016-2017 de 55 € TTC la minute de vol, sans augmentation par rapport à la saison précédente,

**CONSIDERANT** que conformément à l'article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Maire est autorisé à refacturer les missions de secours hélicoptérés sur la base du tarif approuvé,

**CONSIDERANT** que le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants-droits lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues sont conformes à celles définies par ces textes législatifs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

Accusé de réception en préfecture 005-210500989-20161115-2016-79-DE Date de télétransmission : 17/11/2016 Date de réception préfecture : 17/11/2016
--

- **APPROUVE** le tarif proposé au titre de la saison 2016/2017
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le SAF Hélicoptères.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE





**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-80-1

SEANCE du 15 Novembre 2016

Convoqué le 10 Novembre 2016

L'an deux mille seize et le quinze du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

**Présents** : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Christian CRESPIAN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Patrick DESPRES, Noël RIPPERT, et Mesdames Chantal ROUX et Martine CHOSSAT

**Absents** : Messieurs Frédéric PERIN, Henry COMBAL et Jean-François HERMITTE

**Pouvoir** : Monsieur Jean-François HERMITTE, à Monsieur Robert ARMELLIN

**Secrétaire** Madame Chantal ROUX

**OBJET : Propositions de tarifs pour les frais de secours pour la saison d'hiver 2016-2017**

Le Maire indique que chaque année le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'actualisation des frais de secours consécutifs à la pratique du ski alpin, y compris la pratique du ski de randonnée, du ski nordique et toutes disciplines de glisse sur neige assimilées.

Pour l'hiver 2016/2017, il est proposé les tarifs suivants :

**TARIFS FRAIS DE SECOURS 2016/2017**

ZONES D'INTERVENTION		Pour mémoire 2015/2016	Propositions 2016/2017(+1 %)
1ère catégorie	<b>front de neige</b>	51 €	51.50 €
2ème catégorie	<b>Zone A</b>	203 €	205 €
3ème catégorie	<b>Zone B</b>	356 €	360 €
4ème catégorie	<b>hors-pistes</b>	714 €	721 €

5ème catégorie	<b>hors-pistes secteurs éloignés</b>	coût réel	coût réel
	- Coût/heure pisteur secouriste	46.50 €	47 €
	- Coût/heure chenillette de damage	204 €	206 €
	- Coût/heure scooter	26.50 €	27 €
	- Coût/heure véhicule 4x4	30.50 €	31 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs des secours 2016/2017 sur le domaine skiable des Orres, tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE



**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016 -81-1

SEANCE du 15 Novembre 2016

Convoqué le 10 Novembre 2016

L'an deux mille seize et le quinze du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Christian CRESPIAN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Patrick DESPRES, Noël RIPPERT, et Mesdames Chantal ROUX et Martine CHOSSAT

Absents : Messieurs Frédéric PERIN, Henry COMBAL et Jean-François HERMITTE

Pouvoir : Monsieur Jean-François HERMITTE, à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

**OBJET : Propositions de tarifs pour la garderie (saison d'hiver 2016/2017)**

**VU** les nouveaux tarifs (saison hiver 2016/2017) proposés par le gestionnaire des haltes garderies de la station de ski, à savoir la Farandole et les Pitchounets et présentés en annexe,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé d'établir pour l'ensemble des tarifs, un tarif dégressif à partir du deuxième enfant,

**CONSIDERANT** de plus, qu'il convient de compléter la grille tarifaire par les tarifs suivants, qui correspondent à une réelle demande de la clientèle :

- 20 jours de garderie pour un tarif de 300 €
- 30 jours de garderie pour un tarif de 360 €

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs présentés pour les deux garderies pour la saison d'hiver 2016/2017 (tableaux en annexe),
- **DECIDE** d'appliquer une réduction de 10 % sur tous les tarifs des garderies (excepté pour le ski garderie) à compter du deuxième enfant d'une même fratrie (apporter un justificatif)

- **AUTORISE** le Maire à prendre tous actes nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE

